

**COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT**  
**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 3 Mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le trois Mai, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Isabelle GASSELIN**, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 26 avril 2019

**PRESENTS** : Mme Isabelle GASSELIN, M. Pascal COLART, M. Gérard GATESOUBE, M. Eric SICAUT et Mme Stéphanie GRIGAA, adjoints au Maire.  
Mme Maria-Victoria DUGAND, Mme Pierrette DUPRÉ, Mme Isabelle ROUSSEAU.

**ABSENTS**: Mme Evelyne BERNOS, Mme Karine BOURGOIN, Mme Nadine GAGNEBIEN (pouvoir à Mme Isabelle ROUSSEAU), M. Nicolas DUPIN (pouvoir à M. Pascal COLART)

**Secrétaire** : M. Pascal COLART

\*\*\*\*\*  
La séance a débuté à 19h30  
\*\*\*\*\*

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 Avril 2019.**

\*\*\*\*\*

<p><b>AVENANT N°3 – LOT 2 BIS COUVERTURE</b> <b>AVENANT N°2 - LOT 2 CHARPENTE / AVENANT N°1 – LOT 5 BORNE ECLAIRAGE</b> <b>MARCHE « REHABILITATION D'UN BATIMENT</b> <b>ET CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. Pascal Colart, Maire adjoint, présente 3 avenants du marché « réhabilitation d'un bâtiment existant et construction d'une bibliothèque »

Il s'agit de :

- L'avenant n° 3 présenté par l'entreprise AUFORT, titulaire du lot 2 bis – couverture - d'un montant de 1 745.00 € HT soit 2 094.00 € TTC concerne la réfection des joues de lucarnes.
- L'avenant n° 2 présenté par l'entreprise RAPAUD – DOSQUE, titulaire du lot 2 – charpente d'un montant de 2 034.64 € HT soit 2 441.57 € TTC pour des travaux complémentaires :
  - ✓ Fourniture et pose de store et d'une estrade.
- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise ELEC SERVICE CENTRE, titulaire du lot 5 – électricité - d'un montant de 2 371.50 € HT soit 2 845.80 € TTC concerne la fourniture et pose de bornes d'éclairage extérieur.

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE Mme le Maire ou un adjoint à signer l'avenant n°3 au lot n°2 bis de l'entreprise AUFORT d'un montant de 1 745.00 € HT soit 2 094.00 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire ou un adjoint à signer l'avenant n°2 au lot n°2 de l'entreprise RAPAUD - DOSQUE d'un montant 2 034.64 € soit 2 441.57 €.
- AUTORISE Mme le Maire ou un adjoint à signer l'avenant n°1 au lot n°5 de l'entreprise ELEC SERVICE CENTRE d'un montant 2 371.50 € soit 2 845.80 €.

\*\*\*\*\*

### EQUIPEMENT ET AGENCEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUE

Monsieur Pascal COLART, 1<sup>er</sup> adjoint fait une présentation du projet d'agencement de la nouvelle bibliothèque et un comparatif des offres y afférentes :

Il s'agit :

- De l'offre de DPC, d'un montant TTC de 19.569,59 euros,
- De l'offre de MOBIDECOR, d'un montant TTC de 19.039,54 euros.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise DPC pour un montant total s'élevant à 19.569,59 € TTC, pour son service après-vente plus performant et sa livraison plus rapide. L'entreprise DPC présente une offre économiquement plus avantageuse.

\*\*\*\*\*

### SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes (article 6574 du budget primitif 2019) : voir tableau joint

<i>ASSOCIATIONS FERTOISES</i>	Montant accordé en 2019
Association Culture, Loisirs, Tourisme	350 €
Raboliot 41 (Cyclo Marcheur Fertois & Sellois)	350 €
Associations « Les Lanturelus »	400 €
Coopérative Scolaire (10 € x 78 élèves)	1190 €
Gym Fertoise	350 €
Les Parents d'Elèves Selles-St-Denis/La Ferté-Imbault	600 €
Union Musicale	1000 €
Ensemble solidaire – UNRPA	1300 €
Tennis de table	350 €

Club de Tennis – Val de Sauldre	350 €
Comité des fêtes	350 €
Comité de jumelage	400 €
Société de chasse	250 €
Danse de bal	350 €

<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>	Montant accordé en 2019
ACPG-CATM (association départementale) BLOIS	50 €
Conservatoire d'Espaces Naturels de Loir-et-Cher (CAUE)	30 €
Association des conciliateurs de justice - Blois	50 €
Fondation du Patrimoine (délégation Régionale Centre Est)	100 €
Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne (GRAHS)	100 €
Sologne Nature Environnement - ROMORANTIN	50 €
Union pour la Culture Populaire (UCPS) – NOUAN LE FUZELIER	50 €
Les Rencontres Musicales de Chaon	1000 €
CVCS Course cycliste 1 <sup>er</sup> Mai	1500 €
Vie Libre – Addictions Alcool	100 €
Fédération des aveugles de France	50 €

\*\*\*\*\*

### JARDIN PEDAGOGIQUE

Mme le Maire et M. Quentin GAULÉ présentent le projet et les plans établis avec la classe de BTS 1 aménagement paysager du CFA de Bourges, partenaire du projet communal de création d'un jardin pédagogique.

Mme le Maire suggère que l'organisation générale de cet espace ainsi que les aménagements au sein de celui-ci soient décidés de façon définitive afin de lancer un marché à procédure adaptée permettant de chiffrer puis sélectionner la/les entreprise(s) qui réaliseront les travaux selon les plans retenues.

La sélection porte sur plusieurs points :

- L'organisation du parc et du cheminement.
- La prévision des travaux.
- L'achat et la mise en place d'une ruche pédagogique.
- L'implantation de vignes solognotes sous forme de tonnelle.
- La mise en place d'un ponton permettant un large point de vue sur la Sauldre et servant de poste de pêche adapté PMR.
- L'aménagement de tables de pique-nique à l'entrée du parc et de bancs au sein du parc.
- L'achat et la mise en place d'animaux en bois.
- L'achat de voliges en bois ou en métal pour le cheminement.
- Le moyen de sécurisation des abords de Sauldre.
- La mise en place d'aménagements en faveur de la biodiversité.

- L'achat et la disposition de panneaux informatifs et pédagogiques.
- le prélèvement de certaines espèces sur le territoire de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire a lancer un marché à procédure adapté permettant de chiffrer puis sélectionner la/les entreprise(s) qui réaliseront les travaux selon les plans retenues.

\*\*\*\*\*

<b>DEMISSION DE MONSIEUR. ROBERT MAIGNAN</b>
----------------------------------------------

Mme le Maire fait lecture de la lettre de démission de M. Robert MAIGNAN en tant que conseiller municipal pour raisons de santé, de déménagement et de dépenses liées au poste de conseiller municipal à compter du 2 mai 2019.

Le Conseil municipal prend acte de la démission de M. Robert MAIGNAN.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Fin de séance à 21h10

\*\*\*\*\*

Affiché le 11 Mai 2019

Le Maire,

**I.GASELIN**